



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE de CONCORET
56430 – CONCORET**

SEANCE DU MARDI 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 04 décembre, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12

Présents :

COIGNARD Ronan	AUBRY Gwenaël	SAILLARD Loïc
AUBERT Jean-Marie	GARCIA Déborah	VIMAL DU MONTEIL Philippe
AUBERT Joëlle	GORTAIS Edmond	
MULLER Sarah	LE BOURHIS Jean-Pierre	

Secrétaire de séance : Déborah GARCIA

Absents excusés : LEGLOAHEC Yann (pouvoir à S. MULLER) - COAT Alain (pouvoir à E. GORTAIS)

Absent : LURETTE Gilles

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Décision n°2018-10 : REPAS DES AINES 2018 : animation

Le Maire de la Commune de Concoret,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil en date du 13 novembre 2018, autorisant le Maire à faire appel à un prestataire extérieur pour l'animation du repas des aînés,
Considérant que le nom de l'intervenant mentionné sur la délibération est incorrect,

Décide

Article 1 : de valider la proposition présentée par M. Luc PEREZ, d'un montant de 200 €, pour son intervention artistique lors du repas des aînés du 24 novembre 2018

Article 2 : de régler la facture correspondante.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du département du Morbihan.

Arrivée de M. Gilles LURETTE

DELIBERATIONS

N° 01/12/2018 - CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018 :
Approbation du compte rendu

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du dernier conseil municipal.

Après délibération, le conseil décide d'approuver, par un vote à mains levées (12 pour et 1 abstention), le compte rendu de la séance du 13 novembre 2018.

N° 02/12/2018 – FESTIVAL AURALLIANCE : PAQUES 2019

Ce point est reporté et sera étudié lors d'un prochain conseil municipal

N° 03/12/2018 – CONTRAT DE FOURNITURE D'ELECTRICITE : ESPACE EON DE L'ETOILE

Vu la délibération du conseil en date du 13 octobre 2015 autorisant le Maire à signer le contrat avec EDF pour une durée de 3 ans (janvier 2016 – décembre 2018)

Considérant qu'il y a lieu d'étudier les propositions présentées par EDF et Direct Energie, pour la fourniture d'électricité du site « Espace Eon de l'Etoile »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées, de :

- Retenir la proposition d'EDF Collectivités
- Autoriser M. le Maire à signer le contrat qui prendra effet au 01 janvier 2019

N° 04/12/2018 – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS : DEVIS DES PAYSAGISTES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les changements relatifs aux modalités d'intervention des services techniques communautaires.

L'entretien des espaces verts communaux revient donc à la charge de la commune, c'est pourquoi, il est présenté à l'assemblée 2 devis comprenant la tonte des pelouses et la taille des haies, plusieurs fois dans l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées, de :

- Retenir l'offre de Norbert GUILLARD pour la prestation « tonte des pelouses »
- Autoriser M. le Maire à signer le devis correspondant, pour l'année 2019.
- De ne pas donner suite aux propositions qui concernent la prestation « taille des haies ». Ce travail sera effectué par les agents communaux.

N° 05/12/2018 – LOGEMENTS COMMUNAUX CONVENTIONNÉS : LOYERS 2019

Il est rappelé à l'assemblée que les loyers des logements conventionnés augmentent tous les ans au 1^{er} janvier. Le taux de révision à appliquer serait de 1.25 % au 1^{er} janvier 2019.

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité et par vote à mains levées, de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2019.

N° 06/12/2018 - PROPOSITION D'ACHAT DE LA PARCELLE COMMUNALE : ZH 207 – LA HAIE

Vu la délibération du conseil en date du 13 octobre 2015 fixant à 6.00 € HT le prix du m² constructible et à 0.30 € HT le m² non constructible,

Considérant que M. Gigord n'a pas donné suite à sa demande d'acquisition,

Vu la demande d'acquisition de la parcelle cadastrée en section ZH n° 207, d'une superficie de 122 m², présentée par M. Benjamin PONANT et Mme Solène COLLIN,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- D'autoriser la vente de la parcelle ZH 207 à M. Benjamin PONANT et Mme Solène COLLIN.
- D'autoriser M. Le Maire à signer les actes notariés correspondants.

N° 07/12/2018 : CENTRE HOSPITALIER ALPHONSE GUERIN DE PLOERMEL : MOTION

Le Conseil Municipal de Concoret, suite à la rencontre entre M. Patrick LE DIFFON, président de Ploërmel Communauté, maire de Ploërmel et président du conseil de surveillance de l'hôpital Alphonse Guérin, et Monsieur Olivier de CADEVILLE, directeur régional de l'ARS, prend note que la décision d'irrecevabilité du dossier pour l'octroi d'un I.R.M. à l'hôpital de Ploërmel n'est plus à l'ordre du jour.

Ce même conseil municipal souhaite que conformément aux déclarations du directeur de l'ARS un appareil I.R.M. soit affecté à Ploërmel dans la mesure où les conditions de patientèle et de personnel nécessaires seraient remplies.

Le conseil municipal considère que ce dossier doit être monté avec le concours des radiologues du secteur privé présents sur le territoire du pays de Ploërmel.

Le conseil municipal de Concoret réitère sa demande formelle d'affectation de ce type d'appareil afin de permettre à la population du pays de Ploërmel de bénéficier d'un parcours de santé au même niveau que celui des zones plus denses du département.

Il considère en outre que le refus de cet équipement constituerait un acte d'abandon de l'outil principal en matière de santé sur son territoire.

N° 08/12/2018 : BUDGET COMMUNAL 2018 – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il serait nécessaire de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Articles	Détail	Montants
6411-012	Personnel titulaire	+3 450.00 €
615221-011	Travaux sur bâtiments publics	-3 450.00 €
7391171-014	Dégrèvement TF jeunes agriculteurs	+30.00 €
66111 - 66	Intérêts des emprunts	-30.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter la présente décision modificative.

QUESTIONS DIVERSES

- Affichage « Mairie » sur la façade côté rue des Chesnots : se renseigner sur le prix des panneaux.
- Demande de location salle pour août 2019 : mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, la modification du contrat de location pour les pratiques artistiques dans la grande salle.
- Ecole st Laurent : invitation au spectacle de Noël du samedi 15 décembre.
- Ecole du Taureau Bleu : invitation au spectacle de Noël du dimanche 16 décembre
- Gaëlle LEDUC : carte de remerciements
- Amicale du personnel de Ploërmel communauté et de ses communes membres : lecture d'un courrier.
- Fréquence des réunions de conseil : maintenir le 2^{ème} mardi de chaque mois. Toutefois, les dates pourront changer, en fonction des besoins.
- Date des vœux 2019 : vendredi 25 janvier 2019
- Gestion différenciée des espaces : une présentation est prévue par le GBO, début 2019.
- Etang communal : M. le Maire fait part de son entretien avec le Grand Bassin de l'Oust.
- Dossier église : information sur l'avancement des travaux. Prévoir une visite de chantier.
- Transport scolaire : voir les circuits à venir dans le secteur de la Lorientte.
- Abri bus de la Lorientte : revoir l'emplacement au moment des travaux prévus au niveau du carrefour.

Fin de séance 22 h